

Carte à puce développée  
et commercialisée  
par LuxTrust



Photo: LuxTrust

EGOUVERNANCE

## LA SECURITE EN PUCE

La signature électronique enfin adoptée dans les applications en ligne de l'Etat.

Légalisée en août 2000, la signature numérique devient désormais opérationnelle sur les sites et portails des administrations luxembourgeoises. «*Le déploiement de la signature électronique permettra de développer de façon notable l'interactivité des sites Internet de l'Etat, tout en facilitant l'échange électronique de pièces administratives*», explique Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Une interactivité rendue désormais possible, grâce à une carte à puce mise au point par LuxTrust, l'autorité de certification luxembourgeoise, et qui garantira l'intégrité du document signé et l'identité de son signataire.

Pour Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, le succès de LuxTrust repose sur le caractère multi-applicatif des produits qu'elle offre, telle la carte à puce, utilisable par les citoyens et entreprises, tant dans leurs relations avec les administrations que dans leurs opérations privées.

Les premières applications administratives en ligne destinées aux citoyens seront toutefois opérationnelles au second semestre 2008. | M. A.